ADRESSE

Du Directoire du Département de la Marne, du District & de la Commune de Châlons,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PRÉSENTÉE

Par MM. VALLIN, BOUTERY, *administrateurs du Département;* BURNET, *officier municipal;* & MATHIEU, *représentant de la Commune.*

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1791.

7 Juillet.

ADRESSE

Du Directoire du Département de la Marne ; du District & de la Commune de Châlons ,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PRÉSENTÉE

Par MM. VALLIN , BOUTERY , *adminiſtrateurs du Département ;* BURNET, *officier municipal ; &* MATHIEU, *repréſentant de la Commune.*

MESSIEURS,

LA Nation triomphe pour la troiſième fois de ſes ennemis. Le roi , ſéduit par des conſeils pervers, abandonnant ſes ſermens , oubliant les ſentimens de ſon cœur, ſi clairement exprimés au milieu de vous,

le 4 février dernier, fuyoit son peuple; & devenu, sans le prévoir sans doute, le ministre de la vengeance des mécontens, il alloit immoler la France entière à l'orgueil humilié & au fanatisme désespéré.

Rassurons-nous: un ange tutélaire a veillé au salut de l'empire. L'être invisible, qui est présent aux conseils des rois, a vu les desseins des méchans & la trame des traîtres; il s'en est joué: il a posé le terme où leurs projets devoient échouer; il a marqué de son doigt le lieu de leur confusion. Le roi, au moment d'échapper à la nation, est arrêté dans sa fuite par les braves citoyens de Varennes. Reconquis par le peuple françois, il est rendu à la capitale; & ainsi se vérifie ce que nous avons dit, en invitant un ancien prélat à l'obéissance: *La régénération du royaume est trop marquée dans les desseins de la Providence, pour oser tenter d'en contrarier le succès.*

Oui, Messieurs, nous serons libres; & la liberté, ce patrimoine que nous tenons de la nature, nous appartient aujourd'hui de nouveau par droit de conquête. Dans ce grand événement qui agite maintenant le royaume, les François montrent à l'Europe étonnée qu'ils sont dignes de cette liberté, puisqu'ils savent la défendre. Nous voudrions qu'il nous fût donné de vous peindre l'ardeur & l'intrépidité qui se sont manifestées pour la cause commune dans tous les cœurs françois, à la nouvelle du péril qui, dans la fuite du roi, sembloit menacer la chose publique. Un sentiment de courage & de force s'est exprimé à la fois dans toutes les parties de l'empire. C'est dans ce moment que s'est vraiment déployée toute l'énergie d'un grand peuple pour le maintien d'une constitution qui le rétablit dans sa dignité, & sur laquelle il fonde sa prospérité & son bonheur.

Achevez-la donc, Meſſieurs, achevez-la, cette conſtitution pour laquelle vous avez été envoyés; achevez-la avec ce courage qui triomphe de tous les obſtacles, avec cette intrépidité qui en déconcerte les ennemis, avec cette fierté qui les dédaigne. Plus les ennemis de la patrie feront d'efforts contre elle, plus ils connoîtront la force invincible d'une nation qui a repris ſa ſouveraineté, & qui veut enfin uſer de ſa puiſſance.

Dépoſitaires des droits de la nation que vous repréſentez, que manqueroit-il à vos pouvoirs pour aſſurer, dans la criſe où vous êtes placés, une conſtitution que tous veulent, & que tous ont juré de maintenir? Le nouvel ordre d'événemens exige de nouveaux travaux, de nouvelles fatigues, & vous expoſe peut-être à de nouveaux dangers; mais c'eſt de la ſageſſe de vos conſeils, de la prudence de vos délibérations, & de cette fermeté conſtante qui a vaincu, bravé & ſurmonté toutes les difficultés, que le peuple françois attend le complément de ſa conſtitution. Les circonſtances peuvent bien la retarder, mais elles ne peuvent l'arrêter. La ſouveraineté de la nation feroit imparfaite, feroit nulle, s'il exiſtoit hors d'elle un maître, tandis qu'elle n'en reconnoît d'autre que la loi.

Dignes de la confiance du peuple françois, dont vous avez ſi bien mérité en travaillant à ſon bonheur, ce peuple, aujourd'hui vraiment grand par vos efforts, ſe repoſe entièrement ſur votre zèle infatigable. Il verroit avec regret, avec inquiétude, ſe trop rapprocher le moment de votre ſéparation; terme auquel les ennemis de la patrie paroiſſent avoir fondé leurs folles eſpérances, & placé leurs tentatives pour le renverſement de notre liberté.

Après avoir assuré la tranquillité & l'ordre public dans toutes les parties, par vos décrets préparatoires des 21 & 24 juin, dont la sagesse, la modération & la prévoyance ont emporté l'assentiment général, il vous reste à répondre au voeu des citoyens, que nous vous portons pour ceux de notre département : c'est de prolonger votre session autant qu'il sera nécessaire, pour que vous puissiez remplir la promesse que vous avez faite de remettre à la première législature le dépôt complet de la liberté publique & de la constitution.

En ce qui nous concerne, Messieurs, fidèles au serment que nous avons fait, vous pouvez compter sur notre zèle dans l'exécution parfaite de vos décrets. Nous vous regardons comme le centre d'autorité où, graduellement, doivent répondre en ce moment tous les pouvoirs subordonnés : nous ne souffrirons point que la partie de l'empire, confiée à notre surveillance, soit ébranlée par l'inactivité de l'administration. Prenant pour modèle votre fidélité, votre courage & votre patriotisme, qui n'a en vue que le bonheur commun, nous croyons avoir rempli & exécuté, dans le grand événement qui s'est passé, en partie dans ce département, tout ce qu'une sage prévoyance & le véritable amour de la patrie indiquoient pour le salut de l'Etat ; & jaloux de remplir vos intentions manifestées, de prévenir le seul danger réel qui nous menace maintenant, nous nous appliquerons, sous vos ordres, à arrêter les malheurs qui suivroient de l'anarchie, en unissant nos efforts pour empêcher les agitations sans mesure & les violences que produit souvent l'excès du patriotisme, comme l'instigation de nos ennemis ; pour assurer le paiement des contributions & la libre circulation des subsistances,

& enfin, pour maintenir la sûreté des perſonnes & de toutes les propriétés.

Nous ſommes avec reſpect,

Meſſieurs,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les adminiſtrateurs du Directoire du Département de la Marne,

Signé JEANNEL. A. L. GROJEAN. VALLIN. DE BRANGES. ROZE. CHOISET, *Secrétaire général.*

Réponſe de M. le Préſident.

MESSIEURS,

L'Aſſemblée Nationale a reçu à-la-fois de toutes les parties de l'empire les mêmes témoignages de patriotiſme, de courage & d'immortel attachement à la conſtitution. S'il reſtoit des incrédules, s'il y avoit

encore des François aſſez aveugles pour douter de l'établiſſement de la conſtitution, ou aſſez criminels pour conſerver l'eſpoir de la renverſer, cette heureuſe unanimité a dû éclairer les uns, & faire le déſeſpoir des autres.

L'Aſſemblée Nationale n'a jamais douté de la confiance de la nation, parce qu'elle étoit sûre de ſa juſtice; & ſi elle deſire ardemment la fin de ſes travaux, c'eſt que la fin de la conſtitution doit être l'heureuſe époque où les progrès de la proſpérité nationale deviendront plus rapides & plus ſenſibles.

L'Aſſemblée reçoit vos ſermens; elle vous aſſure de ſon eſtime & de ſa ſatisfaction, & vous invite à aſſiſter à ſa ſéance.